

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	M. le Maire
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

### **Absents excusés :**

Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Ronan GILLES, M. Vincent BOILEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **02. DCM2026SIN01 – Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élu-es au titre de l'année 2025**

---

### **Monsieur ROUX rapporte :**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces articles précisent que, chaque année, ces établissements et collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élu-es siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (on entend par autres structures, les syndicats mixtes, les pôles métropolitains ou toute société d'économie mixte/société publique locale).

Cet état doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, chaque année, avant l'examen du budget. Il est précisé que les montants doivent y être exprimés en euros.

L'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil municipal d'Orvault, pour l'année 2025, est joint en annexe.

### **DECISION**

**VU** Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif des indemnités des élu-es siégeant au conseil municipal d'Orvault pour l'année 2025.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 10 février 2026

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**

**La secrétaire de séance**



**Sandrine BRUN**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2026

Et par publication le : 10 FEV. 2026

## Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élu-es en 2025

Mandat municipal et mandats au sein de syndicats mixtes, les pôles métropolitains ou toute société  
d'économie mixte/société publique locale

Par application de l'article L.2123-24-1-1 CGCT

NOM	PRENOM	MANDAT	MONTANT ANNUEL BRUT	AUTRE MANDAT	MONTANT ANNUEL BRUT2
ANGOMARD	CHRISTOPHE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
ANNAIX	PIERRE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
ARROUET	SEBASTIEN	Conseiller	634,08 €	SEMITAN	1 208,00 €
AUDION	LIONEL	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
BELLANGER	STEPHANIE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BERREE	GILLES	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BOILEAU	VINCENT	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
BOUTIN	THIERRY	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BRUN	SANDRINE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
CHABIRAND	ARMELLE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
DERRIEN	JEAN-JACQUES	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
DREYFUS	VALERIE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
DUBOST	LAURENT	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
DUPONT	MORVAN	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
FOLLUT	DOMINIQUE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GAILLOCHET	MARIE-PAULE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GILLES	RONAN	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GOMEZ	DOMINIQUE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GUERINEAU	GUILLAUME	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GUILLON	YANN	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GUITTON	JEAN-SEBASTIEN	Maire	43 119,60 €	SEMITAN	1 208,00 €
HURTREL	DAVID	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
JUDALET	ANNE-SOPHIE	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
LE ROUX	DAMIEN	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
LE TRIONNAIRE	CATHERINE	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
NOBLET	FRANCOISE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
NYAMSI HENDJI	ANDRE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
PAYET	LINDA	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
PIVAUT	MARYSE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
RAGUIN	ELODIE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
RAIMBAULT	BRIGITTE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
ROUX	JEAN-YVES	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
THOMAS	FLORENT	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
VIGNAUX	DOMINIQUE	1er adjoint	18 704,52 €	NMA	460,00 €
VINET PINSON	COLETTE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €